

ÉCOLE POLYTECHNIQUE
ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHYSIQUE ET DE CHIMIE INDUSTRIELLES

CONCOURS D'ADMISSION 2007

FILIÈRES **MP** ET **PC**

COMPOSITION DE LANGUE VIVANTE

EXPRESSION ÉCRITE EN LANGUE ÉTRANGÈRE (1 heure 30)

(SANS DICTIONNAIRE)

Après avoir pris connaissance du texte ci-dessous, les candidats doivent répondre aux deux questions posées à la fin du texte en utilisant la langue qu'ils ont choisie lors de leur inscription au concours.

Le retour de la morale dans la politique internationale

La morale et la politique internationale n'ont jamais fait bon ménage. Dans la sphère internationale, l'État, le « plus froid des monstres froids », ne semble connaître que ses intérêts et la raison d'État. Dans une vision réaliste extrême, l'idée de morale internationale est contradictoire dans les termes. Elle suppose que la communauté des États partage des valeurs et des croyances communes, illusion qui n'a pas survécu à l'idéal de la *civitas christiana*.

Ce n'est pas que la morale soit absente du débat international : l'URSS et ses amis dénonçaient l'immoralité des armes nucléaires ; Ronald Reagan reprendra l'argument à son compte pour soutenir la cause des défenses antimissiles. Dans le contexte idéologique de la guerre froide, on critique l'immoralité ou le cynisme de l'adversaire, on appelle l'Union soviétique « l'empire du mal », la bombe à neutrons américaine « l'arme cannibale ». Tandis que le réalisme des comportements l'emporte sur l'intransigeance morale et parfois sur l'anathème des discours : on traite avec l'Union soviétique, la compétition n'exclut pas la combinaison des intérêts et la recherche du compromis. À l'ère nucléaire, le jugement moral n'est pas suspendu, mais la première vertu reste la prudence.

Depuis la fin de la guerre froide, la morale occupe une tout autre place dans la vie internationale. On la mesure à de multiples signes : montée de la justice internationale, attention accrue portée à l'observation des lois de la guerre dans la conduite des interventions internationales, actes de repentance entre États pour les fautes du passé, invocation systématique de la morale, non plus dans la polémique contre l'adversaire, mais en tant qu'étalon de ses propres politiques et de celles de ses alliés : Clinton qualifie d'immoral le plan Vance-Owen sur la Bosnie-Herzégovine, Bush place son combat contre le terrorisme sous le signe de la clarté morale, les opposants à la guerre d'Irak invoquent le droit et la morale. Les États ne s'en conduisent pas beaucoup mieux, mais on peut en dire ce que Montesquieu dit des hommes, « fripons dans le détail, ils sont en gros de très honnêtes gens : ils aiment la morale ».

À quoi attribuer cet amour soudain, cette combinaison inattendue de la morale et de la politique internationale ? La situation de l'après-guerre froide présente des caractères qui peuvent fournir des pistes d'explication.

La première est une plus grande continuité entre les attitudes politiques intérieures et internationales. La dualité, entre des domaines politiques internes placés sous le signe de la limitation et du contrôle du pouvoir, et la nécessité d'appliquer à l'action internationale des valeurs opposées, au pire l'exaltation de la puissance, au mieux la soumission aux contraintes de la *Realpolitik*, a toujours été difficile à assumer en démocratie. Cette dualité a pu se justifier par les exigences de survie dans un monde sans règles. Mais dans le monde de l'après-guerre froide, où les valeurs de la démocratie se répandent, et où les enjeux de sécurité internationale sont beaucoup moins élevés, en tout cas pour les démocraties prospères et en paix du Nord, cette dualité est beaucoup moins acceptable et d'ailleurs moins nécessaire. On peut dès lors s'offrir le luxe de la morale en diplomatie. [...]

La seconde piste tient au décalage de l'ordre international face aux nouvelles formes de violence : alors que celles-ci tiennent principalement aux dysfonctionnements et à la décomposition des États, l'ordre international a été conçu pour prévenir la guerre interétatique ; il recourt, à cette fin, à des principes tels que la souveraineté, la non-ingérence et l'interdiction du recours à la force, qui forment un tout cohérent. Remettre frontalement en cause ces principes serait aussi hasardeux juridiquement qu'imprudent pour l'ordre international interétatique. D'où le recours à des stratégies de contournement, où la morale joue un grand rôle. L'intervention au Kosovo, « illégale mais légitime » selon Kofi Annan, le regain d'intérêt pour la tradition de la guerre juste ou encore la fameuse formule de François Mitterrand « l'obligation de non-ingérence s'arrête à l'endroit précis où naît le risque de non-assistance » participent de cette démarche.

Gilles ANDREANI et Pierre HASSNER

Justifier la guerre ? De l'humanitaire au contre-terrorisme, 2005.

Première question (réponse en 120-150 mots environ)

À quelles raisons les auteurs de *Justifier la guerre ?* attribuent-ils la place nouvelle que la morale occupe depuis la fin de la guerre froide dans la vie internationale ?

Seconde question (réponse en 180-200 mots environ)

Quel est votre point de vue sur la formule de François Mitterrand « l'obligation de non-ingérence s'arrête à l'endroit précis où naît le risque de non-assistance » ?

Le nombre de mots n'est donné qu'à titre indicatif. Les critères suivants seront pris en compte pour l'évaluation des réponses :

- la qualité et l'authenticité de la langue, et en particulier la précision grammaticale et la richesse lexicale ;
- les qualités d'analyse et de synthèse, pour la réponse à la première question ;
- la richesse de la réflexion personnelle, la concision, la cohérence des idées et l'aisance dans l'expression, pour la réponse à la seconde question.

* *
*